



MAIRIE DE NANTERRE

**SYNTHESE DU
CONSEIL DE QUARTIER
DU VIEUX PONT
21 MARS 2007**

C'est en présence de Patrick JARRY, Maire de Nanterre, Marie-Claude GAREL, adjointe au Maire et conseillère générale, Gisèle MULLER, conseillère municipale, qu'André CASSOU, adjoint au Maire et président du conseil de quartier ouvre la séance.

« PROTET DE VILLE, PROJETS DE VIES, PARLONS D'AVENIR »

Il présente le temps fort qui sera organisé le 31 mars prochain autour du thème : « projet de ville, projets de vies, parlons d'avenir ». Ce thème fait écho aux préoccupations exprimées par un grand nombre de Nanterriens de mieux appréhender la cohérence et l'ampleur de tout ce qui se développe au plan urbain dans la Ville. Il porte également la volonté forte de la Ville de recueillir les avis des habitants, de faire le point ensemble pour continuer de décider ensemble.

Ce débat sera organisé autour de 4 supports :

- Un film partant de la perception de la ville et de ses projets par les habitants,
- Une réunion publique,
- Une matinée de visites de la ville en bus,
- Une semaine d'exposition des projets à l'Agora.

Les personnes qui le souhaitent peuvent dès à présent s'inscrire pour le tour de la Ville en bus.

LE PROJET DE RECONSTRUCTION/DEMOLITION DU BATEAU

André CASSOU rappelle le contexte dans lequel s'est inscrite la rencontre du 6 mars dernier entre l'OPDHLM 92 et les locataires du « Bateau ». En octobre, la ville adressait à l'ODHLM un projet de convention qui visait à préciser les modalités de partenariat dans le cadre de la démolition du Bateau et de la démarche de relogement qui devait en découler. Par courrier du 28 février l'ODHLM a retourné à la Ville un projet de convention largement modifié en lui demandant de lui faire part de ses remarques. La Ville a donc fait un point sur ce qui semble incontournable pour que le projet se réalise dans les meilleures conditions possibles, dans l'intérêt des locataires. Confirmés par la réunion du 6 mars dernier, ces incontournables sont les suivants :

Lors de la réunion du 6 mars, l'ODHLM a pris un certain nombre d'engagements :

⇒ La remise en état des logements attribués dans le cadre du plan de relogement.

⇒ Le droit des locataires, y compris de ceux qui sont déjà relogés, d'accéder aux programmes de logements neufs de façon prioritaire.

⇒ Une nouvelle réunion avec les locataires 2^{ème} quinzaine de juin. André CASSOU précise que l'OPDHLM envisagerait de la tenir le 19 juin prochain.

Lors de la réunion du 6 mars, les locataires ont exprimé des exigences :

- ⇒ Disposer de propositions de relogements sur d'autres secteurs que le quartier du Parc.
- ⇒ L'engagement écrit d'être relogé prioritairement sur les logements neufs de l'ODHLM.
- ⇒ La garantie d'un niveau de loyer sur les logements neufs qui permettent l'accessibilité des logements.
- ⇒ Le transfert de la caution.
- ⇒ Une plus grande concertation des locataires.

La Ville a par ailleurs exprimé des attentes complémentaires :

- ⇒ Une concertation des locataires permanente.
- ⇒ La poursuite de l'entretien du bâtiment tout au long de l'opération.
- ⇒ La reconstruction de logements sociaux sur le secteur préalablement à la démolition de l'immeuble.

L'ensemble de ces points, validés avec les locataires, devront être intégrés dans la convention ville – ODHLM à retourner à ce dernier.

André CASSOU donne ensuite la parole aux habitants afin qu'ils expriment leurs avis et leurs préoccupations sur ce dossier et sur les éléments qu'il vient de présenter.

Les habitants interviennent sur des préoccupations fortes des locataires :

L'accompagnement social des familles

Un habitant s'interroge sur le travail social envisagé par l'OPDHLM dans le cadre du relogement des familles. André CASSOU informe que l'office n'envisage pas la mise en œuvre d'une équipe MOUS mais que celui-ci a présenté un projet d'accompagnement social lors de la rencontre avec les locataires le 6 mars dernier. Rossana MORAIN, représentante de l'association Hissez Haut, informe que dans le cadre de ses permanences, l'association a accompagné certaines familles dans leur demande de relogement. Un habitant souhaite avoir davantage de précisions sur l'activité de l'association. Hissez Haut développe plusieurs actions dans le quartier du Vieux Pont : ateliers linguistiques et de socialisation pour les femmes, accompagnement scolaire et parental, ateliers couture et travaux manuels et des permanences d'accompagnement administratif et d'accès aux droits. L'association organise également ponctuellement des sorties culturelles et familiales.

La programmation commerciale et environnementale sur le site

« *La programmation de surfaces commerciales en pied d'immeubles et d'espaces verts est-elle envisagée ?* », interrogent des habitants. André CASSOU explique qu'aucune certitude n'existe sur la programmation, ces éléments n'ayant pas encore été précisés par l'office. « *La Ville s'assurera que le projet urbain s'intègre bien dans le quartier* », ajoute Marie-Claude GAREL.

La superficie des logements envisagés dans le nouveau programme

Un autre habitant s'inquiète de la superficie des logements programmés. « *Les surfaces habitables seront-elles équivalentes à celles dont nous bénéficions aujourd'hui ?* » André CASSOU précise : « *Nous n'avons aucune information sur le type de logement envisagé. L'office départemental s'est pour l'instant simplement engagé à restituer le même nombre de logements sociaux* ».

Le droit des locataires du « Bateau » d'accéder prioritairement aux logements neufs

« *Il est impératif que la convention précise les modalités du relogement prioritaire des familles du « Bateau » dans le nouveau programme* », intervient un habitant. « *L'office départemental doit s'engager à envoyer un écrit aux locataires en amont pour que ces derniers puissent constituer leur demande de relogement dans un délai suffisant* », précise-t-il. « *Et s'assurer que ceux qui sont déjà partis puissent également bénéficier des nouveaux logements* » ajoute un autre. « *Le droit des locataires du « Bateau » d'accéder prioritairement aux logements neufs sera inscrit dans la*

convention. Je vous propose que nous y précisions que ce droit concerne également ceux qui sont déjà partis », suggère André CASSOU.

Le droit prioritaire des locataires de bénéficier de l'accession sociale à la propriété

« A qui va bénéficier l'accession sociale à la propriété ? », s'inquiète un habitant. « Certains locataires habitent au « Bateau » depuis de nombreuses années. Il serait juste que les locataires de l'immeuble qui le souhaitent en bénéficient en priorité », insiste-t-il. « La Ville veillera à ce que l'accès à la propriété profite aux Nanterriens et aux habitants du « Bateau » qui le souhaitent », assure André CASSOU.

La prise en charge du déménagement en cas de décohabitation

Un habitant regrette que seul le déménagement du titulaire soit pris en compte en cas de relogement. « La prise en charge du déménagement n'est pas envisagée en cas de décohabitation », précise-t-il.

La poursuite de l'entretien du bâtiment tout au long de l'opération

Un habitant insiste sur l'importance d'intégrer un alinéa dans la convention garantissant l'entretien du bâtiment par l'office départemental tout au long de l'opération.

La garantie d'un niveau de loyer accessible sur les logements neufs

« Nous n'avons aucune garantie du maintien des loyers. Il n'est pas exclu qu'ils augmentent fortement et que nous ne puissions pas accéder aux logements neufs », s'inquiète un habitant.

André CASSOU précise que la convention n'étant pas encore signée, rien n'est encore totalement garanti. « Vous devez par ailleurs veiller à ce que le processus de relogement et les engagements réciproques entre le bailleur et les locataires soient traduits dans une charte de relogement établie par l'OPDHLM 92 en concertation avec les locataires. Celle-ci pourra notamment préciser les conditions de prise en charge de déménagement, de transfert de caution, de remboursement des frais de raccordement (EDF, Telecom...), de remise en état des logements proposés, de comptabilité des niveaux de loyers avec les ressources des ménages... » ajoute-t-il. Il conclut : « la ville est déterminée à accompagner les locataires, à ne pas les laisser seuls. Nous ne pouvons pas par ailleurs dissocier le projet du bateau du projet du quartier. Dans nos conseils de quartiers, nous aurons l'occasion de suivre ce projet. Nous conduirons cette réflexion collectivement ».

« Nous restons mobilisés et vigilants, conclut un locataire. La convention n'est toujours pas signée. M. BOLZE nous avait assuré oralement il y a quelques mois qu'une équipe MOUS serait mise en place. Nous n'avons pas confiance. Trop d'éléments ne sont pas clairs, sur les relogements et la possibilité de revenir, sur l'accompagnement social des familles, sur le transfert des cautions, la prise en charge des déménagements... Nous sommes satisfaits qu'une rencontre ait pu avoir lieu mais je vous rappelle qu'elle s'est tenue suite à la pression des locataires en conseil de quartier et à l'intervention d'André CASSOU, le président du conseil de quartier. Nous attendons que les engagements pris par M. BOURGOIN le 6 mars soient écrits dans un compte-rendu et suivis d'effet ».

André CASSOU s'engage à présenter prochainement un nouveau projet de convention qui tiendra compte de ces échanges et sera validé par les représentants des locataires du Bateau avant d'être envoyé à l'OPDHLM 92. Il laisse ensuite la place aux questions diverses...

Une habitante du quartier, mère de famille, s'inquiète pour l'avenir des jeunes de Nanterre. « Il faut leur donner la chance de poursuivre des études, d'accéder à un logement. Il faut les y aider. Il y a beaucoup de souffrance chez les jeunes », précise-t-elle. Une autre ajoute : « Il faut changer l'image de Nanterre pour aider les jeunes dans leur recherche d'emploi. C'est plus difficile quand on vient de Nanterre. Des gens viennent habiter dans notre ville et demandent des dérogations scolaires pour mettre leurs enfants ailleurs ». Un autre habitant prend la parole : « des jeunes ont grandi dans cette ville et nombreux sont ceux qui n'ont pas réussi à s'y réaliser ».

André CASSOU intervient : « Nous pouvons être fiers de ce qu'est devenue notre ville. Je partage l'idée que chacun devrait pouvoir y trouver sa place. Aujourd'hui, il y a autant d'emplois que

d'habitants. Le projet Seine Arche va amener des milliers d'autres emplois. Nous voulons que chaque jeune se réalise dans sa ville ».

Marie-Claude GAREL ajoute : *« En ce qui concerne la question de l'évitement scolaire, dans le 1^{er} degré, les enfants sont inscrits en grande majorité dans les écoles de la Ville. C'est au collège que l'évitement scolaire se manifeste. Il correspond certainement à une angoisse légitime de parents au moment où leurs enfants entrent dans l'adolescence et une volonté de leur assurer ce qu'ils estiment être le plus efficace et le plus sécurisant. Mais nous devons nous efforcer de trouver des moyens de garder nos jeunes ».*

Un habitant précise : *« Les centres de loisirs sont remplis et mixtes, il existe une coupure de cette mixité dans les antennes jeunesse. Les jeunes font remonter depuis longtemps des questions en conseil de quartier. Les difficultés d'accès au logement, à la vie politique, à l'emploi pour les jeunes issus de l'immigration, notamment à des postes d'encadrement... L'ascenseur social n'existe pas ».* André CASSOU intervient : *« Les problèmes de discrimination existent, et c'est une longue lutte que nous devons mener. Nous en sommes conscients et nous travaillons à la recherche de solutions ».* Un habitant insiste : *« Dans le cadre du projet Seine arche, de nombreux emplois vont être créés. La Ville devrait prendre ses responsabilités et convoquer les entreprises pour que des jeunes des quartiers soient embauchés. Pour des jeunes qui souhaitent créer des entreprises, des locaux commerciaux dans les projets de cette ampleur devraient pouvoir être réservés à des Nanterriens. La Ville doit porter les projets et les ambitions des jeunes qui veulent créer leur entreprise. Il faut aussi mener des projets cohérents au sein des établissements scolaires de la Ville qui incitent les habitants à y rester et à y inscrire leurs enfants ».*

André Cassou précise que la ville a, sur ce point là, décidé de solliciter les plus grandes entreprises de la ville pour embaucher en priorité les Nanterriens, voir former les plus jeunes, en passant un engagement à travers des chartes ville entreprises, 10 seront signées début avril 2007. A terme la Ville s'est fixée l'objectif d'en signer 24. Sur la question de la jeunesse, après les assises qui se sont tenus en 2006, la municipalité a pris 30 engagements, pour que soit connu, reconnu ce que font, pensent et disent les jeunes de leur ville. Des ateliers vont être formalisés sur des questions aussi cruciales que le logement, l'emploi, la lutte contre la discrimination et bien d'autres. La Ville, avec les jeunes, a bien l'intention d'aller jusqu'au bout. Collectivement, il a été décidé de faire un point d'étape tous les 6 mois, un premier rendez-vous s'est tenu le 13 mars, et le suivant sera en novembre.

Sur la question de la rénovation du collège Jean Perrin et la consultation qui s'est organisée dans les écoles Langevin, du centre et au collège Jean Perrin, une habitante informe que les parents d'élèves ont majoritairement opté pour l'installation des collégiens sur le terrain d'évolution Paul Langevin pendant la durée des travaux, option qu'ils souhaitent prochainement défendre auprès du conseil général.

Après avoir écouté attentivement l'ensemble des échanges, Patrick JARRY conclut la réunion. Il a souhaité être présent aujourd'hui pour entendre les principales préoccupations des habitants du Vieux pont, notamment sur la question de la reconstruction/démolition du Bateau. Il réaffirme la volonté forte de la Ville de suivre ce dossier de près car il a un intérêt et des enjeux forts pour le quartier. *« Nous prenons nos responsabilités et avons la volonté faire avancer ce dossier, mais de votre côté, continuez d'être vigilants, continue-t-il. Vous avez insisté pour rencontrer l'office, celui-ci est venu. Le processus est maintenant enclenché. Les habitants doivent avant tout rester ensemble et solidaires. Vous êtes habitant de cet immeuble et c'est votre force. Nous sommes de notre côté déterminés à travailler sur le suivi de ce dossier, à établir une convention partenariale avec l'office pour protéger vos intérêts, mais le principal reste votre travail et votre mobilisation. La Ville souhaite être un partenaire de l'ODHLM 92 pour offrir des solutions en terme de relogement et sachez que nous avons une exigence : que les nouveaux logements bénéficient aux Nanterriens. Il faudra par ailleurs veiller, le jour où l'immeuble sera démoli, à intégrer et ne surtout pas négliger l'affectif des gens qui y sont nés et qui y vivent »*, conclut-il.